

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 612

présenté par

M. Poisson, M. Daubresse, M. Salen, M. Ginesta, M. Decool, M. Jean-Pierre Vigier, M. Darmanin,
M. Reiss, Mme Rohfritsch, Mme Lacroute, Mme Besse et Mme Genevard

ARTICLE 16 BIS

À l'alinéa 7, après le mot :

« sous-préfecture »

insérer les mots :

« de l'arrondissement où se présente le candidat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.